



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La traçabilité dans la restauration collective: débat autour du rôle des acteurs de la distribution

La restauration collective est un des quatre axes qu'entend soutenir le Conseil d'Etat pour les filières agroalimentaires. Le service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI), avec le concours de l'unité de développement durable (UDD) sont en charge de mettre en oeuvre cette stratégie et après avoir consulté les différents acteurs concernés par la démarche, il s'est avéré que la traçabilité est un pilier central du succès d'une telle opération. Afin d'approfondir la question, une conférence-débat est organisée demain dans le cadre de Gastronomica.

Fin 2014, le Conseil d'Etat a réaffirmé son engagement visant à promouvoir les produits locaux dans la restauration collective. Cet engagement avait été pris en 2009 lors de l'adoption de la loi vaudoise sur l'agriculture et en particulier de son article 23, « Exemplarité de l'Etat », qui dispose notamment que le Conseil d'Etat favorise la consommation de produits agricoles locaux dans les établissements gérés par l'administration cantonale. Cet engagement, outre les objectifs d'intérêt public que sont la santé, les finances publiques et l'environnement, tend à soutenir la production agricole vaudoise et à générer de la valeur ajoutée.

Ce but ne peut être atteint que si certaines conditions sont réunies, tout en gardant à l'esprit que la mesure prévue par le législateur n'a pas de portée contraignante et ne peut avoir qu'un caractère incitatif. Dans cette perspective, plusieurs rencontres ont eu lieu en 2016 réunissant producteurs, distributeurs et cuisiniers de la restauration collective et ont mis en exergue la problématique de la traçabilité. Il n'est pas suffisant en effet de dire qu'un produit est local parce que le producteur habite la région ; encore faut-il fixer quels sont ces critères de proximité et pouvoir donner une garantie, tant au fournisseur qu'aux entreprises de la restauration, du respect de ces critères. Au final, c'est le consommateur qui ne doit pas être trompé. Afin de connaître les attentes des différents acteurs de la démarche et tenter de répondre aux multiples questions qui se posent sur le sujet, une conférence-débat est organisée mercredi 16 novembre entre 14h et 18h à Beaulieu-Lausanne, au Forum du salon Gastronomica, halle 35.

Le conseiller d'Etat Philippe Leuba sera présent et viendra rappeler les objectifs que le

Conseil d'Etat a fixés pour l'agriculture et, en particulier, sa stratégie pour promouvoir les produits locaux et de saison dans la restauration collective. Son intervention sera suivie d'une table ronde, au cours de laquelle seront présentés plusieurs exemples concrets, et qui permettra un échange de points de vue entre les différents acteurs et le public. La manifestation se terminera par une conférence de Mme Christine Demen-Meier, directrice du département «Entrepreneuriat et innovation» de l'Ecole Hôtelière de Lausanne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 novembre 2016

DECS, Jacques Henchoz, chef de la division marchés et améliorations foncières, Service de l'agriculture et de la viticulture, 021 557 92 65 et 079 350 58 37